



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 102449

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'entrée en vigueur du prélèvement à la source en janvier 2018, certains contribuables s'interrogeant sur la nécessité de réduire leur base d'imposition en imputant des charges déductibles sur leur revenu imposable puisque cela risque de n'avoir aucun impact. D'un point de vue fiscal, elle souhaiterait savoir si une communication à destination des détenteurs de plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat Madelin, contrat de retraite supplémentaire d'entreprise (régime dit de l'article 83) ou régime Préfon est prévue face au flou juridique qui perdure.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102449

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 902

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)